



**COMMUNIQUE N°016 DU GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION**

Le Gouvernement de la République du Mali informe l'opinion nationale et internationale que, ce jour, lundi 31 janvier 2022, l'Ambassadeur de France au Mali SEM Joël MEYER a été convoqué par le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale qui lui a notifié la décision du Gouvernement qui l'invite à quitter le territoire national dans un délai de 72 heures.

Cette mesure fait suite aux propos hostiles et outrageux tenus récemment par le ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères et à la récurrence de tels propos par les autorités françaises à l'égard des Autorités maliennes, en dépit des protestations maintes fois élevées.

Le Gouvernement du Mali condamne vigoureusement et rejette ces propos qui sont contraires au développement de relations amicales entre nations.

Le Gouvernement de la République du Mali réitère sa disponibilité à maintenir le dialogue et poursuivre la coopération avec l'ensemble de ses partenaires internationaux y compris la France, dans le respect mutuel et sur la base du principe cardinal de non-ingérence, conformément aux aspirations légitimes du Peuple Malien.

Bamako, le 31 janvier 2022

**Le Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation,  
Porte-parole du Gouvernement,**



**Colonel Abdoulaye MAIGA**  
Chevalier de l'Ordre National



<https://m.facebook.com/matdmali/posts>